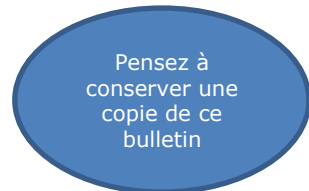


A retourner avec le règlement de la cotisation* à :

OGA FRANCE PARTENAIRE
95 boulevard de Sébastopol
BP 66205
75062 Paris Cedex 02

E-mail : contact@oga-francepartenaire.fr
Tél : 01 44 50 51 51 – Fax : 01.44.50.51.50



Première adhésion

Adhésion dans les 5 premiers mois de votre exercice comptable.

Réinscription

Adhésion avant la date d'ouverture de l'exercice comptable concerné.

Changement d'Organisme de Gestion Agréé

Adhésion dans les 30 jours de votre démission.

Date de radiation : _____

Motif : _____

POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Entreprise individuelle
 EIRL (Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée)

Enseigne : _____

POUR LES SOCIETES

Raison sociale : _____

Forme juridique :

EURL SARL SARL de famille SNC SDF

SCP SEL INDIVISION SCI SAS

Autre : _____

Nom du gérant : _____ Prénom : _____

Madame Monsieur

Date de naissance du gérant : _____

Adresse personnelle : _____

Nombre d'associés : _____

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Activité principale : _____

Code NAF : _____

N° Siret : _____

Si activité médicale, secteur : C1 C2 C3

Si activité biologiste : Pharmacien Médecin

Statut : Installé Remplaçant Collaborateur

Membre d'une : SCM SDF SISA CPF

Date de début d'activité : _____

Adhésion pour l'exercice : _____ au _____

Régime d'imposition : IR IS

Catégorie d'imposition : BIC BA BNC

Régime fiscal : Réel simplifié sur option
 Déclaration contrôlée sur option

Réel simplifié de droit
 Déclaration contrôlée de plein droit

Réel normal sur option
 Revenus de source étrangère (déclaration 2047)

Réel normal de droit
 Micro-entreprise

Activité soumise à TVA : Oui (CA12) Oui (CA3) Non

Adresse professionnelle : _____

Tél. : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Adresse de correspondance par défaut : Adresse professionnelle Adresse personnelle

Exonération fiscale pratiquée : Zone Franche Urbaine (ZFU) Zone Rurale Revitalisation (ZRR) date d'entrée : _____

Comptabilité tenue par l'adhérent Oui, précisez le logiciel : _____ Non

Déclarations de TVA établies par l'adhérent Oui Non précisez ci-dessous les coordonnées du cabinet comptable

CABINET COMPTABLE EN CHARGE DE VOTRE DECLARATION

Nom du cabinet comptable : _____

Nom et prénom de l'expert-comptable : _____

Adresse du cabinet comptable : _____

Tél. : _____ Fax : _____ N° Siret : _____

E-mail : _____

Télétransmission de la déclaration de résultat en EDI-TDFC assurée par : votre cabinet comptable l'adhérent OGA FRANCE PARTENAIRE*
*Mandat à compléter

(*) cotisation : voir au verso du bulletin

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à respecter les obligations des adhérents figurant au verso du présent document.

Fait à
Le

Signature
précédée de la mention « lu et approuvé »

Engagements de l'adhérent

A retourner à :

OGA FRANCE PARTENAIRE
95 boulevard de Sébastopol
BP 66205
75062 Paris Cedex 02

E-mail : contact@oga-francepartenaire.fr
Tél : 01 44 50 51 51 – Fax : 01.44.50.51.50

Votre adhésion à OGA FRANCE PARTENAIRE entraîne le respect des obligations suivantes :

- Nous informer de tout changement intervenu dans votre situation (changement de nom ou de raison sociale, d'adresse, de téléphone, nature de l'activité exercée, mode d'exercice de la profession, cessation d'activité, démission, changement d'expert-comptable, changement de SIE...)
- Produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de votre exploitation.
- Nous communiquer tous renseignements et documents utiles dans le cadre de nos missions de contrôles, en application des textes en vigueur.
- Nous communiquer dans les 3 mois qui suivent la clôture de votre exercice une copie de votre déclaration de résultat (et/ou déclaration 2047 si revenus encaissés à l'étranger) avec les annexes demandées, vos déclarations de TVA, CVAE s'il y a lieu, et le cas échéant les déclarations rectificatives qui seront établies.
- Nous prévenir de toute vérification fiscale portant sur les exercices couverts par l'adhésion, et nous communiquer la notification de redressement (ou d'absence de redressement) accompagnée de vos réponses à l'Administration Fiscale.
- Nous autoriser à communiquer à l'Administration fiscale dans le cadre de l'assistance qu'elle nous apporte les documents mentionnés ci-dessus, à l'exception des documents fournissant une vision exhaustive des opérations comptables de l'entreprise.
- Vous conformer aux recommandations diffusées par l'association et aux obligations imposées en général aux adhérents des OGA.
- Accepter la procédure de télétransmission de vos déclarations de résultats et annexes (EDI-TDFC) aux services fiscaux et donner mandat à OGA FRANCE PARTENAIRE, si vous ne confiez pas cette mission à un tiers ou ne procédez pas vous-même à cette dématérialisation.
- Informer votre clientèle de votre appartenance à un Organisme Mixte de Gestion Agréé en affichant dans vos locaux et en portant sur vos factures la mention suivante : « Le règlement des sommes dues par cartes bancaires ou par chèques libellés à mon nom est accepté en ma qualité de membre d'un Organisme Mixte de Gestion Agréé par l'administration fiscale ».
- Régler votre cotisation dès le début de l'année civile. La cotisation est due, sans prorata possible, quelle que soit la date d'adhésion ou de radiation, quels que soient la durée de l'exercice et le montant du résultat. Tout adhérent démissionnaire en cours d'exercice, non à jour de sa cotisation est réputé avoir démissionné rétroactivement au premier jour de l'exercice pour lequel la cotisation n'a pas été réglée.

Les obligations des adhérents sont stipulées dans les statuts de l'OGA et vous pouvez les consulter à son siège.

COTISATION ANNUELLE

Première année d'activité : 190 € HT (228 € TTC)

Catégorie d'imposition BIC / BA

METROPOLE

- Cotisation : 260 € HT (soit 312 € TTC)

OUTRE-MER

- Guadeloupe, Martinique, Réunion :
260 € HT (soit 282,10 € TTC)
- Guyane : 260 €

Catégorie d'imposition BNC

METROPOLE

- Cotisation : 225 € HT (soit 270 € TTC)

OUTRE-MER

- Guadeloupe, Martinique, Réunion :
225 € HT (soit 244,12 € TTC)
- Guyane : 225 €

Régime MICRO

METROPOLE

- Cotisation : 30 € HT (soit 36 € TTC)

OUTRE-MER

- Guadeloupe, Martinique, Réunion :
30 € HT (soit 32,55 € TTC)
- Guyane : 30 €

SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTES

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de vos impôts et taxes, nous vous invitons à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, nous pouvons vous apporter une information sur les dispositifs d'aide aux entreprises en difficultés et sur les démarches de mise en conformité à effectuer. En savoir plus sur <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>.

R.G.P.D

Les informations recueillies sur ce bulletin font l'objet d'un traitement informatique et seront conservées pendant toute la durée de votre adhésion. Elles sont destinées à un usage interne et pour répondre à vos obligations fiscales.

Les données personnelles de nos adhérents et membres correspondants sont conservées conformément à la liste des diligences de la DGFIP dans le cadre des dispositions figurant aux articles 1649 quater C à quater E bis du CGI et aux articles 371 à 371 LE de l'annexe II du CGI ainsi qu'aux engagements mentionnés sur le bulletin d'adhésion.

Conformément à la réglementation sur la protection des données privées, dite R.G.P.D., vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et vous pouvez les faire rectifier en nous contactant.

Paraphe de l'adhérent :